

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à dix heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaients présents :

Mesdames DIACONU, GUESMI, INGLEZAKIS, LABRUYERE, LACOSTE (*Absente au cours de la délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président*), MORGADO, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRAN, VALENTE, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUY, DARMON, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MORIN, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

### Etaients représentés :

Madame FRANCOUAL Anne pouvoir à Monsieur WOFYSY Jonathan.  
Madame LACOSTE Bernadette pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.  
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.  
Monsieur MARTIN Eric pouvoir à Madame TONNOIR Véronique.  
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame LABRUYERE Oriana.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **26 puis 25** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membres excusés et représentés : **4 puis 5** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membre absent non représenté : **0**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence du Doyen d'âge Monsieur DARMON Charles, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 février 2026.

## Délibération N° 14-2026 : Installation du Conseil communautaire

La présidence est confiée au Doyen d'Age du Conseil communautaire, conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de Monsieur Charles DARMON Charles.

*Monsieur Charles DARMON : « Bonjour Mesdames, Messieurs, je vais donc procéder à l'installation des conseillers communautaires de cette nouvelle Assemblée en ma qualité de plus jeune ! Non. J'ai l'honneur de présider l'ouverture de cette séance d'installation du Conseil communautaire. Je dois tout d'abord vous rappeler que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211 alinéa 9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de président sont assurées, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire.*

Au regard des procès-verbaux établis à l'issue des scrutins des 15 mars 2026 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'installation des Conseillers communautaires, à savoir, pour la :

### Commune de Brie-Comte-Robert : 15 sièges à pourvoir

Les résultats du scrutin répartissent les sièges de la manière suivante :

#### Liste conduite par :

- Monsieur Yves GRANNONIO : 11 sièges
- Monsieur Jean LAVIOLETTE : 2 sièges
- Monsieur Morgann VANACKER : 2 sièges

### Commune de Chevry-Cossigny : 6 sièges à pourvoir

Les résultats du scrutin répartissent les sièges de la manière suivante :

#### Liste conduite par :

- Monsieur Jonathan WOFYSY : 6 sièges

### Commune de Servon : 5 sièges à pourvoir

Les résultats du scrutin répartissent les sièges de la manière suivante :

#### Liste conduite par :

- Monsieur Christophe COULOUMY : 5 sièges

### Commune de Varennes-Jarcy : 4 sièges à pourvoir

Les résultats du scrutin répartissent les sièges de la manière suivante :

#### Liste conduite par :

- Monsieur Frédéric GIRAUD : 3 sièges
- Monsieur Bruno BEZOT : 1 siège

Je vais procéder à l'appel nominal des membres de l'Assemblée au Conseil

	<b>Conseillers communautaires</b>	<b>Communes</b>
1	Monsieur Yves GRANNONIO	Brie-Comte-Robert
2	Madame Bernadette LACOSTE	Brie-Comte-Robert
3	Monsieur Abdelaziz DOUKALI	Brie-Comte-Robert
4	Madame Marina DIACONU	Brie-Comte-Robert
5	Monsieur Stéphane IZARD	Brie-Comte-Robert
6	Madame Corinne MORGADO	Brie-Comte-Robert
7	Monsieur Jonas LAROUSSE	Brie-Comte-Robert
8	Madame Vanessa TRÂN	Brie-Comte-Robert
9	Monsieur Marc SOARES	Brie-Comte-Robert
10	Madame Manon INGLEZAKIS	Brie-Comte-Robert
11	Monsieur Franck GILLOT	Brie-Comte-Robert
12	Madame Sabrina VALENTE	Brie-Comte-Robert
13	Monsieur Stéphane COLLON	Brie-Comte-Robert
14	Monsieur Morgann VANACKER	Brie-Comte-Robert
15	Madame Mélanie VIDAL	Brie-Comte-Robert

16	Monsieur Jonathan WOFSY	Chevry-Cossigny
17	Madame Anne FRANCOUAL	Chevry-Cossigny
18	Monsieur Thierry PRUVOT	Chevry-Cossigny
19	Madame Oriana LABRUYERE	Chevry-Cossigny
20	Monsieur Yannick MORIN	Chevry-Cossigny
21	Madame Mme Samia GUESMI	Chevry-Cossigny
22	Monsieur Christophe COULOUMY	Servon
23	Madame Sophie RIBREAU - STABILE	Servon
24	Monsieur Philippe BOUSQUET	Servon
25	Madame Audrey SANTIN	Servon
26	Monsieur Gamal LADJICI	Servon
27	Monsieur Frédéric GIRAUD	Vareennes-Jarcy
28	Madame Véronique TONNOIR	Vareennes-Jarcy
29	Monsieur Eric MARTIN	Vareennes-Jarcy
30	Monsieur Charles DARMON	Vareennes-Jarcy

Je déclare les membres du Conseil communautaire officiellement installés dans leurs fonctions.

Le quorum étant, la séance peut valablement se tenir et je vous invite à vouloir désigner un secrétaire de séance conformément à l'article L. 21212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable en vertu de l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Qui veut devenir être secrétaire de séance ?

Madame Audrey SANTIN, pas d'opposition, aucune. »

Madame Audrey SANTIN, a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

---

#### Délibération N° 15-2026 : Election du Président

Rapporteur : Monsieur Charles DARMON

Monsieur Charles DARMON : « Nous allons donc maintenant procéder à l'élection du Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Je vous rappelle qu'en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Je vous rappelle que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Je vous rappelle enfin que les bulletins blancs et nuls seront annexés au procès-verbal mais ne seront pas comptabilisés dans les suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L. 66 du Code électoral.

Il nous faut au préalable constituer le bureau de vote par la désignation de 2 assesseurs.

Je vous propose donc de désigner les deux conseillers les plus jeunes de l'assemblée à savoir Madame Manon INGLEZAKIS et Monsieur Morgann VANACKER.

Nous allons donc procéder au vote. Vous avez devant vous une enveloppe et un papier blanc sur lequel il vous est demandé d'inscrire le nom du candidat Prénom plus Nom pour lequel vous souhaitez voter que vous insérerez dans l'enveloppe.

J'invite maintenant les deux assesseurs à venir prendre l'urne et à la faire passer à l'appel des noms aux conseillers communautaires.

Le bureau de vote étant constitué, qui est candidat à la Présidence de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Monsieur Jonathan WOFYSY s'est déclaré candidat à la présidence de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie »

Accusé de réception en préfecture  
077-24770644-20260404-20260404bis\_PV-AI  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Madame Mélanie VIDAL demande la parole.

Monsieur Charles DARMON donne la parole à Madame Mélanie VIDAL

*Madame Mélanie VIDAL : « Je me permets de prendre la parole non pas en mon nom personnellement mais au nom de l'Association Brie Ville et Campagne.*

*Donc, merci Monsieur le Président, mes chers collègues, donc aujourd'hui nous allons voter et chacun ici connaît l'issue probable, puisque nous n'avons qu'une seule personne qui se présente à la présidence. Donc une majorité existe, elle va s'exprimer et nous la respectons complètement, cependant, nous voulions quand même dire, qu'un vote mérite mieux qu'un automatisme qui mérite une réflexion, une projection et une responsabilité, car ce que nous allons décider ce matin, ça ne concerne pas uniquement une présidence ou un poste, ça concerne une gouvernance, ça concerne un équilibre, ça concerne aussi l'avenir de notre territoire et une intercommunalité ne se dirige pas comme on remporte un vote.*

*Une interco, ça se construit, ça s'organise, ça s'équilibre et cet équilibre repose sur des réalités qui sont concrètes, des services mutualisés, des équipements structurants, des outils que l'on va partager et des équilibres financiers plutôt complexes. Donc tout cela demande une chose, de la cohérence, tout simplement et pas seulement aujourd'hui, mais dans la durée. Donc soyons lucides, une majorité peut se construire en quelques jours, c'est ce qui s'est passé cette semaine. Mais une gouvernance stable, elle se construit sur deux années et elle ne repose pas que sur des accords ponctuels. Elle repose sur un principe simple, la cohérence du territoire. Donc ce territoire a une réalité, une ville centre, Brie-Comte-Robert, un bassin de vie, une structuration plutôt évidente et d'après Brie-Comte-Robert cette réalité est connue, quinze sièges sur trente, c'est quand même la moitié de l'intercommunalité, la moitié.*

*Alors posons-nous calmement la question, peut-on organiser une gouvernance durable en marginalisant la moitié du territoire ? Peut-on construire une cohérence contre la commune qui structure relativement l'ensemble ? Juridiquement, oui bien sûr. Politiquement, c'est autre chose. Car demain, il faudra porter des projets, négocier avec les partenaires, dialoguer avec les services de l'État, être crédible aux yeux de la Préfecture, mais également être crédible au niveau du Département et de la Région et ça exige une chose essentielle, une gouvernance visible et stable. Une gouvernance qui ne repose pas que sur des équilibres fragiles. Une gouvernance construite sur des calculs à court terme, porte en elle ses propres limites, elle hésite, elle se fragilise, elle se contredit et au final, elle affaiblit le territoire. Donc nous devons aussi être lucides sur un point, il est déjà exigeant de diriger une intercommunalité avec sa ville la plus structurante. Tellement associée, il sera encore plus difficile de le faire en construisant à distance de cette réalité, ce n'est absolument pas une critique, c'est juste un constat.*

*Pour notre part, nous avons fait un choix clair, nous sommes dans l'opposition municipale. Pourtant, nous avons pensé choisir la responsabilité. Nous avons choisi la cohérence, nous avons choisi le fonctionnement du territoire parce que nous savons une chose, c'est que normalement rien ne se fait sans Brie-Comte-Robert, ce n'est pas une posture c'est une réalité technique, une réalité financière, une réalité territoriale. Alors ce matin, chacun doit voter, en conscience, en responsabilité, en se projetant mais pas seulement sur l'instant, mais en pensant aussi. Je vous souhaite un bon vote.*

*Je vous remercie. »*

Monsieur Charles DARMON reprend la parole

*« Donc le Bureau de vote étant constitué, nous allons donc pouvoir procéder au vote. Vous avez donc devant vous une enveloppe et un bulletin sur lequel vous pouvez indiquer le nom du candidat et son prénom »*

S'est porté candidat à la fonction de Président, Monsieur Jonathan WOFYSY.

Monsieur DARMON appelle les conseillers communautaires à voter un par un ainsi que les élus communautaires ayant donné leurs pouvoirs, à savoir :

- Madame FRANCOUAL Anne pouvoir à Monsieur WOFYSY Jonathan.
- Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.
- Monsieur MARTIN Eric pouvoir à Madame TONNOIR Véronique.
- Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame LABRUYERE Oriana.

- **Monsieur Jonathan WOFYSY**

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260404-20260404bis\_PV-AI  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Les opérations de dépouillements du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 30

Nombre de suffrage déclaré nul par le bureau : 0

Nombre de suffrage exprimés : 28

Nombre de bulletins blancs : 2

Majorité absolue : 15

A obtenu : 28 voix (vingt-huit voix)

Monsieur Jonathan WOFYSY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Le Président nouvellement élu prend la présidence de l'assemblée.

*Monsieur Jonathan WOFYSY : « Mes chers collègues, je me permets de dire quelques mots en introduction, pour commencer déjà par le mot de la fin, celui de vous dire merci. Merci déjà de cette confiance. En réalité, on parle souvent des élections municipales, comme on est au mois de mars, on est dedans.*

*Mais dans les municipales, il y a aussi la question des enjeux communautaires et en tant que conseillers communautaires celles et ceux qui sont ici dans l'Assemblée en ont pleinement conscience. On sait que les intercommunalités ont une place prépondérante dans le quotidien de chacune de nos villes, à Brie-Comte-Robert, à Varennes-Jarcy, à Servon ou encore à Chevry-Cossigny. Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas un accord rapide, ce n'est pas à la va vite qu'on a décidé de penser territoire.*

*En réalité, quand je vais dire « Je », je vais dire « On » parce que ça fait quelques temps qu'on se met autour de la table avec les Maires, de Brie-Comte-Robert, de Varennes-Jarcy, de Servon et de Chevry-Cossigny pour penser territoire. Nos communes, elles ont toutes leurs spécificités, mais c'est aussi un seul et même territoire. Et quand je dis « je », finalement, je dis « On » l'Orée de la Brie. Parce que oui on est Brie-Comte-Robert, oui on est de Servon, oui on est Varennes-Jarcy, oui on est de Chevry-Cossigny mais on est surtout tous de l'Orée de la Brie. C'est la seule boussole qui a guidé les échanges. C'est le seul guide qui a fait en sorte qu'on se mette d'accord sur le fait d'imaginer une gouvernance, de construire une gouvernance, qui n'est pas éphémère. Et au contraire, dans l'idée de se dire que ce qu'on va faire et ce qu'on commence à faire aujourd'hui, on va le construire dans la durée, dans le seul et unique intérêt des habitants du territoire de l'Orée de la Brie.*

*Oui, il y a des équilibres qui font qu'il y a des villes qui sont plus grosses que d'autres. Oui, il y a des équilibres qui font qu'il y a des villes de l'Essonne, notamment une ville de l'Essonne et d'autres de Seine et Marne. Oui, il y a des équilibres qui font qu'il y a des élus qui sont là depuis longtemps dans cette Assemblée et des équilibres qui font qu'il y a des élus qui viennent d'être installés. Et la réalité c'est ce qu'on s'est dit, comment on fait ensemble, comment on fait avec les trente conseillers communautaires qui composent cette Assemblée, comment on fait avec chaque ville pour construire la politique publique de notre territoire. Et c'est la seule chose qui a guidé notre réflexion.*

*L'idée était de trouver une solution pour faire en sorte que l'Orée de la Brie puisse continuer ce qu'elle a fait depuis quelques années, qu'elle puisse aussi se réinventer, qu'elle puisse aussi porter un projet encore plus ambitieux pour notre territoire. Et c'est ça qui a guidé la réflexion, qui a porté les quatre Maires et leurs équipes ici.*

*L'Orée de la Brie, sans ses différences, dans sa diversité, mais qui lui ressemble. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui, l'élection, elle est finie et il faut se mettre au travail. On a énormément échangé avec Yves, avec Frédéric, avec Christophe, avec moi. On a pensé quelque chose, le plus cohérent possible pour le pour le territoire. Moi, je suis Maire sortant et ça n'aura échappé à personne. Je suis le seul Maire sortant encore autour de cette table.*

*Et il y en a beaucoup ici parmi vous qui faites leur entrée pour la première fois dans le Conseil communautaire, il y en a qui sont là depuis plus longtemps, il y en a qui sont secrétaires historiques, il y en a qui étaient même là dans le précédent mandat. En réalité, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est de se dire comment tous ensemble on avance dans le seul et unique intérêt des habitants. Alors oui, c'est une réalité, Brie n'a pas la présidence, mais on n'a pas voulu se dire, c'est Brie-Comte-Robert, vous avez utilisé un mot qui était « contre », personne n'est contre ici, on est tous ensemble.*

*Ce n'est pas Brie contre Chevry, ce n'est pas Servon contre Varennes. Donc ce n'est pas les uns contre les uns, c'est les uns avec les autres et c'est ça qu'on a construit ensemble, c'est ça qu'on a imaginé ensemble. Et c'est aussi ce qu'on va faire dans un projet de pacte de gouvernance, qu'on veut rendre officiel et qu'on veut signer ensemble les quatre Maires, pour définir les modalités de gouvernance de notre Assemblée, pour définir comment on arrive à en faire le Président que je suis aujourd'hui et que je ne serai pas demain.*

*Il impulse la même dynamique pour notre territoire. Le but c'est de se dire comment on va faire ensemble, que celui qui est président ou celle qui est présidente impulse la dynamique pour notre territoire et pour ses habitants et comment on fait pour fédérer. On ne divise pas, on rassemble et on fait unité dans le seul et unique intérêt des habitants et du territoire. Alors, j'ai commencé par dire un mot « merci » et je voulais le redire, merci aux Maires, merci à Yves, merci à Frédéric, merci à Christophe d'avoir cru et donné cette énergie pour trouver l'intelligence de gouverner ensemble cette Assemblée. Merci aussi aux conseillers communautaires, les vingt-huit voix qui se sont prononcées pour que j'occupe le poste de Président, mais aussi les deux abstentions. Les élections, je l'ai dit elles sont terminées. Aujourd'hui, on avance ensemble les 30 autour de cette table dans l'intérêt des habitants et du territoire.*

*Alors merci pour ce travail intelligent dans l'intérêt des habitants Chevy, Servon, Varennes-Jarcy et puis bien sûr de Brie-Comte-Robert. Brie-Comte-Robert a toute sa place dans l'Orée de la Brie, Brie-Comte-Robert, l'Orée de la Brie. On sait que c'est le point central. Et ce n'est pas parce que je ne suis pas Maire de Brie-Comte-Robert que je ne serai pas le Président de l'Orée de la Brie.*

*Et c'est le même cas pour Yves, c'est le même cas pour Frédéric et c'est le même le même cas pour Christophe. Je voulais aussi remercier tous les conseillers communautaires du mandat précédent, qui commencé à faire de la Communauté ce qu'elle est aujourd'hui et vous remercier vous aussi de la confiance que vous nous donnez et de vous dire encore une fois, on va parler, on va échanger, on va construire ensemble. Maintenant place au travail, place à Brie-Comte-Robert, place à Varennes-Jarcy, place à Servon, place à Chevy-Cossigny mais surtout place à l'Orée de la Brie.*

*Merci à tous.*

*Je vous propose qu'on garde le formalisme tel qu'il est aujourd'hui pour éviter le jeu des chaises musicales, pour que l'on puisse garder nos places les uns les autres.*

*Il va nous falloir encore procéder à quelques opérations de vote. Donc du coup, je comprends que les assesseurs savent bien qui est où maintenant donc on ne va pas commencer à s'amuser, on va rester à nos places.*

*Mes chers collègues. Premier point à l'ordre du jour de cette séance d'installation, il s'agit de déterminer le nombre de Vice-présidents. Je vais vous épargner puisque vous le savez les uns les autres qu'il nous faudra procéder au vote à bulletin secret. »*

---

## **Délibération N° 16-2026 : Détermination du nombre de Vice-présidents**

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFYSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,  
**28 voix POUR.**  
**2 ABSTENTIONS : Mme VALENTE et M. COLLON**

**Article unique** : Fixe le nombre de Vice-présidents à 9 (neuf) du Bureau de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

---

## **Délibération N° 17-2026 : Election des Vice-présidents**

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFYSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil communautaire.

### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-président**

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**

- d. Nombre de votes blancs 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 28
- f. Majorité absolue 15

Accusé de réception en préfecture  
077-24770644-20260404-20260404bis\_PV-AI  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Yves GRANNONIO	28	Vingt-huit

**Proclame** Monsieur Yves GRANNONIO, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et le déclare installé.

### Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- d. Nombre de votes blancs 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 28
- f. Majorité absolue 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Christophe COULOUMY	28	Vingt-huit

**Proclame** Monsieur Christophe COULOUMY, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et le déclare installé.

### Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- d. Nombre de votes blancs 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] 28
- f. Majorité absolue 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Frédéric GIRAUD	28	Vingt-huit

**Proclame** Monsieur Frédéric GIRAUD conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et le déclare installé.

Monsieur Frédéric GIRAUD prend la parole : « Je voulais remercier Madame Vidal pour son propos de tout à l'heure. Je serai bref. Vouloir établir une gouvernance durable en marginalisant 50 % des sièges n'est pas une bonne solution, mais c'est aussi valable dans l'autre sens. Aujourd'hui, 26 % des Communautés de communes sont dirigées par la ville à la plus forte population d'habitants et ceci dans un souci de démocratie et de représentation de tous les habitants. Voilà pour ma part, je suis très heureux d'avoir intégré une Communauté de Maires, nous avons déjà travaillé ensemble avec beaucoup de franchise, beaucoup de transparence et avec un

très grand niveau d'expression. Je voulais dire qu'on sera tous avec Brie-Corbion et tout le travail qui a déjà été fait, et on avancera tous ensemble. »

Accusé de réception en préfecture  
077-217700614-20260404-20260404bis\_PV-AL  
Date de transmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

#### **Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président**

##### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**
- d. Nombre de votes blancs **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] **28**
- f. Majorité absolue **15**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Stéphane IZARD	28	Vingt-huit

**Proclame** Monsieur Stéphane IZARD conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et le déclare installé.

#### **Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président**

##### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**
- d. Nombre de votes blancs **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] **28**
- f. Majorité absolue **15**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Oriana LABRUYERE	28	Vingt-huit

**Proclame** Madame Oriana LABRUYERE conseillère communautaire, élue 5<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et la déclare installée.

#### **Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président**

##### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**
- d. Nombre de votes blancs **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] **28**
- f. Majorité absolue **15**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Philippe BOUSQUET	28	Vingt-huit

**Proclame** Monsieur Philippe BOUSQUET conseiller communautaire, élu 6<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et le déclare installé.

Accusé de réception en préfecture  
077-24700644-20260404-20260404bis\_PV-At  
Bureau de l'administration - 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

### Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**
- d. Nombre de votes blancs **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] **28**
- f. Majorité absolue **15**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Véronique TONNOIR	28	Vingt-huit

**Proclame** Madame Véronique TONNOIR conseillère communautaire, élue 7<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et la déclare installée.

### Election du 8<sup>ème</sup> Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**
- d. Nombre de votes blancs **4**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] **26**
- f. Majorité absolue **14**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Marc SOARES	26	Vingt-six

**Proclame** Monsieur Marc SOARES conseiller communautaire, élu 8<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et le déclare installé.

### Election du 9<sup>ème</sup> Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **30**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls **0**
- d. Nombre de votes blancs **4**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] **26**
- f. Majorité absolue **14**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Vanessa TRAN	26	Vingt-six

**Proclame** Madame Vanessa TRAN conseillère communautaire, élue 9<sup>ème</sup> Vice-présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et la déclare installée.

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260404-20260404bis\_PV\_A1  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Monsieur Stéphane COLLON prend la parole : « *Monsieur le Président, pourriez-vous nous communiquer les délégations des Vice-présidents ?* »

Monsieur Jonathan WOFSY répond : « *Des discussions sont en cours et les choses ne sont pas encore totalement définies. Ce que je vous propose pour ne pas commettre d'impairs c'est de vous les communiquer dès que les délégations seront définitives. On a même prévu de se revoir la semaine prochaine pour bien les définir et les cadrer.*

Monsieur Stéphane COLLON : « *Merci.* »

Monsieur Jonathan WOFSY : « *D'autres questions ?* »

---

#### Délibération N° 18-2026 : Lecture de la charte de l'élu local et articles associés

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article unique : Prend acte** des dispositions de la Charte de l'élu local et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Communauté, les documents étant joints en annexe et communiqués à chaque conseiller communautaire.

---

#### Délibération N° 19-2026 : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau exécutif et au Président de la Communauté de communes

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et au Président dans les matières et limites figurant dans le tableau ci-après :

MATIERES	BUREAU COMMUNAUTAIRE	PRESIDENT
FINANCES	<p>Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la CCOB qui n'ont pas un caractère fiscal (notamment les manifestations culturelles, sportives, à caractère éducatif et de loisirs, ...).</p> <p>Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables.</p> <p>Adopter les conventions d'affiliation à des dispositifs tels que chèques culture, chèques vacances ou autres.</p>	<p>Prendre toute décision concernant la création, modification et dissolution des régies et sous-régies comptables, d'avances et/ou de recettes.</p> <p>Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges</p> <p>Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Communauté de communes est membre.</p> <p>Déposer des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, organismes et institutions financeurs.</p> <p>Procéder à la réalisation des</p>

		<p><b>emprunts pour le financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts</b></p> <p>Procéder, si nécessaire, à la <b>renégociation de la dette</b> et passer à cet effet les actes nécessaires.</p> <p>Procéder à la mise en place d'une <b>ligne de crédit</b> dans la limite de 2 millions d'euros et passer à cet effet les actes nécessaires.</p>
<b>ASSURANCES</b>		<p>Passer les <b>contrats d'assurance</b> et accepter les <b>indemnités de sinistres</b> y afférentes et régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux.</p>
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<p>Prendre toute décision concernant la <b>préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées</b>, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre <b>lorsque les crédits sont prévus au budget et lorsqu'ils relèvent de l'article L. 1414-4 du CGCT.</b></p> <p>Prendre toute décision concernant la <b>passation, l'exécution et le règlement des conventions constitutives de groupements de commandes</b> avec d'autres pouvoirs adjudicateurs.</p>	<p>Prendre toute décision concernant la <b>passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées</b>, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget.</p> <p>Prendre toute décision concernant les <b>avenants et décisions de poursuivre dont l'incidence financière est inférieure à 5 % pour les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et de services, dont le montant est inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées.</b></p> <p>Prendre toute décision concernant les <b>avenants et décisions de poursuivre dont l'incidence financière est inférieure à 5 % pour les marchés et accords-cadres de travaux, dont le montant est compris entre 2 millions d'euros HT et le seuil des procédures formalisées.</b></p> <p>Prendre toute décision concernant la <b>préparation, la passation, l'exécution et le</b></p>

		<p><b>régléments des marchés subsequents de travaux, fournitures et de services, quelle que soit la procédure de passation.</b></p> <p>Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement <b>des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de leur montant ou leur objet.</b></p>
<p><b>PATRIMOINE</b></p>		<p>D'arrêter et modifier l'affectation des <b>propriétés intercommunales</b> utilisées par les services publics communautaires.</p> <p>De décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,</p> <p>Adopter et modifier <b>les règlements de mise à disposition portant modalités de mise en commun de moyens</b> entre la Communauté de communes et ses communes membres et les éventuelles conventions se rapportant à leur mise en œuvre.</p> <p>De passer les conventions <b>d'occupation temporaire du domaine public</b> selon les conditions et modalités régies par le Code Général de la Propriété des personnes publiques ainsi que leurs avenants.</p> <p>Passer, à titre gratuit ou onéreux, <b>les conventions de mise à disposition de biens et d'équipements</b> avec les partenaires et les communes de la CCOB, notamment celles afférentes à l'organisation de manifestations culturelles, sportives, (..) ainsi que leurs avenants.</p> <p>Passer <b>les conventions pour tout type de servitude</b>, notamment dans le cadre de <b>travaux ou d'aménagement des réseaux</b> avec les concessionnaires, gestionnaires, propriétaires privés, communes membres, syndicats ou autres partenaires de la CCOB.</p>

		<b>Fixer les modalités de l'estimation des services fiscaux</b> (domaines), le <b>montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes</b>
<b>JURIDIQUE</b>	<b>Conclure les procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre des transferts de compétences.</b>	<b>Signer les protocoles d'accords transactionnels y compris de contentieux ou de sinistre.</b> <b>Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.</b> <b>Ester en justice au nom de la Communauté de communes, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la CCOB.</b> <b>Adopter et modifier les règlements applicables à l'organisation et au déroulement de manifestations culturelles, sportives et à caractère éducatif et de loisirs organisées par la CCOB, ainsi que les règlements intérieurs et charte des services relevant des compétences communautaires.</b>
<b>CULTURE - SPORT- ANIMATIONS</b>		<b>Passer les contrats ayant pour objet l'organisation de manifestations culturelles, sportives et à caractère éducatif dans la limite de 20 000 euros HT.</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>Adopter, modifier, résilier toute convention de mutualisation, de mise à disposition de services ou de prestations de service, et ses avenants.</b> <b>Déterminer les règles de mise en œuvre du compte épargne temps.</b> <b>Déterminer les conditions, les modalités de règlements et le montant de remboursement des frais de mission occasionnés par les déplacements temporaires des</b>	<b>Autoriser le recrutement de personnel temporaire pour assurer le remplacement de personnel titulaire momentanément indisponible pour assurer la continuité de service, ainsi que le recrutement de personnel occasionnel ou saisonnier pour faire face à un accroissement momentané d'activités.</b> <b>Verser des gratifications aux stagiaires.</b>

	<p>agents de la CCOB.</p> <p>Adopter les modalités de <b>participation employeur aux mutuelles ou organismes de prévoyance</b>, en faveur des agents de la CCOB.</p>	<p><b>Déclarer les heures complémentaires et supplémentaires</b> au regard de la délibération en vigueur.</p> <p>Signer <b>les conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement</b> ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle ainsi que tout acte y afférent.</p> <p>Approuver et signer <b>les conventions financières relatives au transfert du compte épargne temps</b> d'un agent lors de sa mutation ou de son détachement.</p> <p>Prendre toutes <b>décisions relatives à la formation du personnel ou des élus</b>, notamment l'établissement de conventions avec les organismes agréés dans la limite des crédits prévus au budget.</p>
<p><b>URBANISME - ENVIRONNEMENT</b></p>	<p>Signer <b>les protocoles de partenariats</b>.</p> <p>Décider du <b>transfert de domanialité</b>.</p> <p>Approuver le <b>classement des voies communautaires</b>.</p> <p>Donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.</p>	<p>Déposer <b>les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclarations préalables</b> régies par les dispositions du Code de l'Urbanisme.</p> <p>Exercer, au nom de la Communauté, <b>les droits de préemption</b> définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la mesure où lesdites préemptions sont justifiées par l'existence d'un projet d'action ou d'opération d'aménagement du territoire présentant un caractère d'intérêt communautaire.</p> <p><b>Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique</b> prévue au I de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement.</p> <p>De décider de la <b>conclusion et de la révision du louage de choses</b> pour une durée n'excédant pas douze ans,</p>

<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Donner l'avis de la Communauté de communes en application de l'article L. 3132-26 du Code du Travail en matière de <b>dérogation au repos dominical</b> .  Décider de la <b>saisine facultative de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial</b> en matière d'équipement commercial d'une surface comprise entre 300 et 1 000 m <sup>2</sup> .	<b>Désigne le représentant du Président pour siéger en Commission Départementale de l'Aménagement Commercial</b>
-------------------------------------	---	--

**Article 2 : Rappelle** que le Président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau communautaire.

**Article 3 : Prévoit** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attribution pourront être prises par le premier Vice-président ou l'un des Vice-présidents ayant reçu délégation dans la matière concernée.

**Article 4 : Autorise** le Président à subdéléguer, dans le cadre d'arrêtés de délégations de signature, certaines de ces attributions déléguées par le Conseil communautaire au Directeur Général des Services en application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 5 : Rappelle** que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil communautaire.

**Article 6 : Dit** que le Conseil communautaire pourra, à tout moment, modifier, restreindre ou retirer, en tout ou partie, les présentes délégations par une nouvelle délibération.

**Article 7 : Dit** que les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

---

## Délibération N° 20-2026 : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFYSY

Monsieur Jonathan WOFYSY : « Vous l'aurez remarqué, il y a un Vice-président supplémentaire par rapport au précédent mandat, on vous propose de maintenir la même enveloppe des indemnités des vice-présidents. C'est donc l'indemnité du Président qui sera diminuée pour permettre à ce que l'ensemble des Vice-présidents - des neufs vice-présidents - puissent toucher l'indemnité, la même que celle du mandat précédent. Et du coup pour vous parler en euros parce que je reconnais qu'à chaque fois le montant des pourcentages ce n'est pas très clair. Grosso modo, ça fait 2 000 € pour le Président et 750 € pour les Vice-présidents. Ça reste la même enveloppe budgétaire que sur la précédente mandature.

Monsieur Morgann VANACKER : « Pendant la précédente mandature, on était à 2 625 € brut pour le Président. »

Monsieur Jonathan WOFYSY : « C'est ça exactement, et là on est à 2 123,60 € »

Monsieur Morgann VANACKER : « D'accord. »

Monsieur Jonathan WOFYSY : « L'idée c'est vraiment qu'on garde un même impact budgétaire et il n'y a pas d'impact du tout. »

Monsieur Morgann VANACKER : « Et sur les montants des indemnités des Vice-présidents ? »

Monsieur Jonathan WOFYSY : « 750 €. »

Monsieur Morgann VANACKER : « Donc elles, elles augmentent ? »

Monsieur Jonathan WOFYSY : « Non c'est la même chose que sur le précédent mandat. C'est juste que comme on crée un poste de Vice-président en plus, on maintient les indemnités des Vice-présidents à 750 € mais du coup, on diminue celle du Président et on reste sur une enveloppe globale.

Monsieur Morgann VANACKER : « D'accord c'est l'enveloppe globale qui ne bouge pas en fait ? »

Monsieur Jonathan WOFYSY : « C'est ça, exactement. »

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide des indemnités suivantes à compter de la date de l'arrêté de délégation de fonction :

Fonctions	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle
Président	51,66 %
Vice-président	18,25 %

**Article 2 :** Dit que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Article 3 :** Dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

**Article 4 :** Dit que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits et seront inscrits au budget de la Communauté de communes pour les exercices 2026 à 2032.

**Délibération N° 21-2026 : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein des organismes extérieurs**

Rapporteur : Monsieur Jonathan WOFYSY

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,  
28 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL et M. VANACKER.

**Article unique :** Désigne comme suit les représentants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein des organismes extérieurs auxquels elle participe :

Organismes	Nombre de titulaires	Noms des titulaires	Nombre de suppléants	Noms des suppléants
Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation en vue de la révision du schéma directeur local de la Frange Ouest « SMEP »	12	Yves GRANNONIO	12	Clément TREDANIEL
		Marina DIACONU		Christophe VAJOU
		Stéphane IZARD		Philippe HORNAC
		Jonathan WOFYSY		Oriana LABRUYERE
		Franck GRASSELER		Yannick MORIN
		Anne FRANCOUAL		Samia GUESMI
		Frédéric GIRAUD		Véronique TONNOIR
		Eric MARTIN		Alcino DE SOUSA
		Charles DARMON		Sarah LE GOFF
		Christophe COULOUMY		Gamal LADJICI
		Philippe BOUSQUET		Fabrice PIOCELLE
		Joël BIGOT		Audrey SANTIN
SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	4	Bernadette LACOSTE	0	
		Marc SOARES		
		Frédéric GIRAUD		
		Eric MARTIN		
Syndicat Intercommunal pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères « SIETOM »	4	Jonathan WOFYSY	4	Franck GRASSELER
		Pascale PRUNET		Anne FRANCOUAL
		Christophe COULOUMY		Joël BIGOT
		Sophie RIBREAU-STABILE		Fabrice PIOCELLE
Comité National d'Action Social (CNAS)	1	Sophie RIBREAU-STABILE	0	

Commission Consultative Paritaire du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)	1	Manon INGLEZAKIS	0	
Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)	1	Fabrice PIOCELLE	0	
Conseil d'Administration du Collège Arthur Chaussy	1	Corinne MORGADO	1	Manon INGLEZAKIS
Seine-et-Marne Numérique	1	Christophe COULOUMY	1	Franck GILLOT
CA Collège Georges BRASSENS	1	Franck GILLOT	1	Marc SOARES
CA Lycée Blaise PASCAL	1	Samia GUESMI	1	Jennifer SARI-BISSAMBOU
CA Campus BOUGAINVILLE	1	Abdelaziz DOUKALI	1	Samia GUESMI

Monsieur Morgann VANACKER prend la parole : *« Et ce qui serait bien, et je m'adresserais à vous directement, c'est que dans toutes les assemblées que vous venez d'évoquer, on n'a aucune personne de l'opposition et ils seraient bien pour une nouvelle majorité, avec un nouveau Président, avec des nouveaux Vice-présidents de tendre le bras aux oppositions et je vous propose dans les postes que vous avez nommés, de discuter avec l'opposition et de ne pas discuter qu'en catimini de qui doit siéger dans ces assemblées. »*

Monsieur Frédéric GIRAUD : *« On a des personnes qui sont dans l'opposition chez nous »*

Monsieur Morgann VANACKER : *« Chez vous »*

Monsieur Jonathan WOFYSY : *« Et moi j'ai envie de dire qu'au sein de l'Orée de la Brie, il n'y a pas de majorité, d'opposition, on travaillera tous ensemble. »*

Monsieur Morgann VANACKER : *« Je suis d'accord, raison de plus. »*

Monsieur Jonathan WOFYSY : *« Du coup, l'idée c'est plutôt que chaque Maire, notamment parce que c'est ensemble qu'on a échangé, qu'on puisse nommer des personnes dans les différents syndicats et organismes dans lesquels on doit et on a des représentations, ce qui n'empêchera pas de rendre compte à l'Assemblée ici présente de ce qui se dit. »*

Monsieur Morgann VANACKER : *« Je suis d'accord, mais on a eu le même cas au Conseil municipal de Brie la semaine dernière, où l'opposition a été totalement évincée des conseils d'administration, des établissements scolaires, des collèges, des lycées... On a une opportunité au sein de la Communauté de communes de pouvoir quand même y siéger, que ce soit en tant que titulaire ou en tant que suppléant. Voilà, je vous demande de ne pas rester fermés, de nous tendre le bras afin qu'on puisse travailler ensemble et que sur les années à venir. Vous pouvez aussi me dire non, restez fermé, et puis que chacun reparte de son côté, c'est tout à fait envisageable. »*

Monsieur Jonathan WOFYSY : *« Moi je vous propose qu'on reste sur ce qu'on avait défini et qu'on apprenne à travailler ensemble sur le mandat qui vient, puisqu'encore une fois, je le redis, il n'y a pas d'opposition, ce n'est pas la même opposition sur une ville que sur l'Orée de la Brie. »*

Monsieur Morgann VANACKER : *« Je suis d'accord, mais je ne vois pas ce qui nous empêche aujourd'hui de travailler avec la lignée qui est en face de vous, face à cette table et à part une raison politique, je n'en vois pas d'autres ».*

Monsieur Jonathan WOFYSY : *« C'est une décision de représentation ».*

Monsieur Morgann VANACKER : *« Je suis d'accord. Mais bon, je suis Briard comme Monsieur GRANNONIO, je suis de l'Orée de la Brie, comme vous Monsieur WOFYSY, donc faites un geste. On n'est pas là pour quémander des gestes, on est là justement pour faire vivre la démocratie, cette démocratie, les électeurs nous ont placés au sein de cette Assemblée pour que nous les représentions, vous voyez ce que je veux dire. »*

Monsieur Stéphane COLLON : *« Merci ! Aucun rapport avec cette prise de parole, il y a eu deux personnes citées sur le collège Arthur Chaussy en titulaire et suppléant. Tu conviens qu'il y avait une erreur dans la délibération puisqu'il y a 0 en face d'Arthur Chaussy en tant que suppléant. »*

Monsieur Jonathan WOFYSY : *« Oui il y a bien un titulaire et un suppléant. Et donc nous on propose Corinne MORGADO en titulaire et Manon INGLEZAKIS en suppléante. »*

Monsieur Stéphane COLLON : *« Merci beaucoup. »*

**Délibération N° 22-2026 : Désignation des représentants de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie au sein du SyAGE**

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260404-20260404bis\_PV-AI  
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Rapporteur : *Monsieur Jonathan WOF SY*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOF SY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Désigne** en tant que délégués titulaires du SyAGE :

- Monsieur Jonathan WOF SY
- Madame Véronique TONNOIR

**Article 2 : Désigne** Monsieur Jonathan WOF SY en tant que délégué titulaire pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

**Article 3 : Désigne** en tant que délégués suppléants au SyAGE :

- Monsieur Charles DARMON
- Monsieur Philippe BOUSQUET

**Article 4 : Désigne** Monsieur Charles DARMON en tant que délégué suppléant pour la compétence mise en œuvre du SAGE de l'Yerres.

---

**Délibération N° 23-2026 : Désignation d'un représentant au sein du Groupement d'Intérêt Public ID77**

Rapporteur : *Monsieur Jonathan WOF SY*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOF SY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Désigne** Madame Oriana LABRUYERE comme représentante de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein de l'assemblée générale du GIP ID77.

**Article 2 : Dit** que la présente délibération sera notifiée au Président du GIP 77.

---

**Délibération N° 24-2026 : Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Rapporteur : *Monsieur Jonathan WOF SY*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOF SY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Créé** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 10 membres.

**Article 2 : Désigne** les membres de la commission à raison d'au moins un représentant par commune et un représentant de la Communauté de communes, soit :

1	Jonathan WOF SY	Président de la CCOB
2	Yves GRANNONIO	Brie-Comte-Robert
3	Christophe COULOUMY	Servon
4	Frédéric GIRAUD	Varenes-Jarcy
5	Stéphane IZARD	Brie-Comte-Robert
6	Oriana LABRUYERE	Chevry-Cossigny
7	Philippe BOUSQUET	Servon
8	Véronique TONNOIR	Varenes-Jarcy
9	Marc SOARES	Brie-Comte-Robert
10	Vanessa TRAN	Brie-Comte-Robert

**Délibération N° 25-2026 : Régie "Centre aquatique L'Oréade" - Désignation des membres du Conseil d'exploitation**

Rapporteur : *Monsieur Jonathan WOFYSY*

Monsieur Morgann VANACKER : « Moi j'ai, une question concernant ce Conseil de l'exploitation, est ce qu'il va être agrandi ? Est-ce qu'il va y avoir des responsables associatifs qui vont y participer plus tard ? »

Monsieur WOFYSY : « *Les personnes qualifiées hors Conseil communautaire sont des représentants notamment des services. L'idée c'est que de toute façon, on s'est posé la question sur les modalités d'exercice de ce Conseil d'exploitation. Là on est dans la continuité de ce qui a été fait et que dans l'idée on continue comme ça. Mais on aimerait bien retravailler un peu le principe, et notamment le nombre de personnes qui sont au sein de ce conseil d'exploitation et notamment en disant que si on avait quatre membres, là on pourrait mettre un membre par ville pour mieux représenter l'assemblée.* »

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,  
27 voix POUR.  
3 ABSTENTIONS : Mme VALENTE, M. COLLON et M. VANACKER.

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la liste des membres du Conseil d'Exploitation proposée par le Président.

**Article 2** : Désigne les membres du Conseil d'Exploitation dont la liste a été approuvée pour la durée du mandat, à savoir :

- Comme représentant de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie :

<b>3 Membres du Conseil communautaire</b>
Monsieur Jonas LAROUSSE
Monsieur Stéphane IZARD
Madame Oriana LABRUYERE

- Comme personnalités qualifiées n'appartenant pas au Conseil communautaire :

<b>Catégorie des personnes qualifiées hors conseil communautaire</b>
Madame Aurélie PALLAIS
Monsieur Toufik BECHERIF

---

**Délibération N° 26-2026 : Fixation des montants d'attribution de compensation des communes membres**

Rapporteur : *Monsieur Jonathan WOFYSY*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe le montant de l'attribution de compensation versée aux communes pour l'année 2026 de la manière suivante :

- Brie-Comte-Robert : **4 624 256,34 €**
- Chevry-Cossigny : **690 300,75 €**
- Servon : **1 273 416,55 €**
- Varennes Jarcy : **817 768,95 €**

**Article 2** : Rappelle que le versement de l'attribution de compensation aux communes membres s'effectue par douzième.

**Article 3** : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 4** : Dit que la délibération sera notifiée aux communes membres de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

---

**Délibération N° 27-2026 : Décisions du Président**

Rapporteur : *Monsieur Jonathan WOFSY*

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire prend acte des décisions suivantes,**

N° 12-2026	SMACL Assurances - Révision de prix des contrats d'assurances - Avenant N° 2 au Marché N° 2-2021 - Lot 3 : Flotte automobiles
N° 13-2026	coTer numérique - Adhésion de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à l'association
N° 14-2026	TECURBIS - Phase 2: Production du Cahier des Clauses Techniques Particulières et assistance au choix du prestataire dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Local de Mobilité
N° 15-2026	Cabinet d'avocats Henri BECASSIS - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
N° 16-2026	Kheops Conseil & Formation - Convention de formation professionnelle - Session Bootcamp Thôt - IT Strategy [T2 2026]
N° 17-2026	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) - Convention de formation professionnelle continue, micro-certification, ingénierie d'un Contrat Local de Santé (CLS) - Module pilote et animer un CLS et module évaluer un CLS et son plan d'actions - Ile-De-France

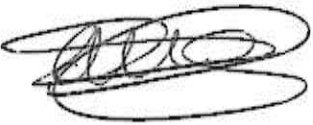


---

Je voulais, au nom des quatre Maires, remercier très sincèrement tous les agents qui ont travaillé et œuvrer à la préparation de cette séance.

Je tenais en mon nom personnel à remercier mes prédécesseurs, ancien Président, anciens Maires, anciens élus qui ont siégés au sein du Conseil communautaire de la CCOB et qui ont œuvré et que nous avons maintenant la lourde tâche de leur succéder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h02.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 07 avril 2026.

Secrétaire de séance  <i>Audrey SANTIN</i> 	Le Président   
---	--